



# Implenia



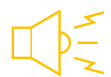
## NOTRE STANDARD ENVIRONNEMENTAL

Notre standard environnemental repose sur la stratégie de développement durable d'Implenia et l'axe fort de « Gestion respectueuse de l'environnement ». Il définit les exigences minimales qui s'appliquent à la gestion environnementale des chantiers pour les thèmes déchets, bruits, air, eaux, sols et énergie de chantier. Les destinataires de ces exigences sont les divisions opérationnelles d'Implenia. La priorité est toujours donnée au respect des lois en vigueur localement.



### DÉCHETS DE CHANTIER

- Aucun déchet ne sera brûlé sur les chantiers.
- Les déchets de chantier seront collectés et triés sur le chantier sauf impossibilité technique ou surcoût excessif.
- Des bennes différentes, dotées d'un étiquetage clair, sont mises à disposition. Le personnel de chantier est informé et des contrôles du tri des déchets sont effectués régulièrement.
- Le traitement des déchets sera confié si possible à une entreprise spécialisée agréée, disposant d'un site de traitement à proximité.
- Les déchets spéciaux (adjuvants, huiles usagées, mousses, bombes aérosols, résidus de peinture etc.) doivent toujours être collectés séparément et traités conformément à la réglementation en vigueur avec le soin nécessaire. Les documents de contrôle et de traçabilité doivent être conservés conformément aux réglementations en vigueur localement.
- S'il existe un risque lié à des matières dangereuses, des sites contaminés etc., des spécialistes doivent être consultés.



### BRUIT

- Les horaires de travail en vigueur et les contraintes horaires applicables aux chantiers bruyants doivent être strictement respectés.
- Les travaux bruyants seront si possible regroupés sur les mêmes tranches horaires et réalisés en tenant compte des nuisances sonores supportables par les riverains. Les riverains seront informés au préalable par les responsables du projet.
- Les moteurs seront arrêtés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- Pour les travaux bruyants (>85 dBA), les collaborateurs porteront tous un casque antibruit.
- On utilisera si possible des engins de chantier et équipements peu bruyants, dotés des instructions d'utilisation et des documents de maintenance.
- En fonction des possibilités et des besoins, on utilisera des parois, coffrages ou écrans antibruit (par exemple conteneur ou entrepôts de matières et équipements).



### AIR

- Les machines de chantier et équipements à moteur diesel possèdent un filtre à particules, ils sont entretenus régulièrement et sont conformes aux valeurs des gaz d'échappement en vigueur. Des justificatifs doivent pouvoir être présentés sur demande.
- Les émissions de poussières sont réduites par des mesures appropriées (par ex. humidification, machines avec système d'aspiration, cabines conducteur avec ventilation, installation de lavage de roues, faible hauteur de déversement, vitesse réduite sur les chantiers).
- Lorsque cela est possible, il faut de préférence recourir aux produits sans solvant (ou à faible teneur en COV).



### EAU

- Lorsque l'eau est polluée sur un chantier (sédiments, eau alcaline), elle doit être traitée dans une installation de traitement des eaux usées (turbidité et pH) avant d'être rejetée dans le milieu récepteur. Le milieu récepteur est choisi en accord avec les autorités compétentes. Les dispositions en vigueur relatives à l'autorisation de déversement doivent toujours être respectées.
- Le nettoyage des engins de chantier et des véhicules se fait sur une zone de lavage étanche. Si la législation en vigueur le prévoit, la zone de lavage doit également être équipée d'un séparateur d'huile, d'essence et séparateur à coalescence.
- Le ravitaillement en carburant des véhicules et engins doit se faire conformément aux instructions.
- Les produits chimiques ou matières polluantes doivent être stockés dans un conteneur/fût (IBC Container) verrouillable, protégé des intempéries, avec un bac de rétention. Les règles d'entreposage applicables aux matières incompatibles doivent être respectées. Les équipements de protection individuelle et les équipements de secours doivent être prévus.
- Pour le transport de matières dangereuses, les réglementations en vigueur doivent être respectées. Les contenants de transport, dispositifs d'arrimage de charge et extincteurs agréés sur le véhicule doivent entre autres être garantis et une stricte interdiction de fumer doit être respectée.
- Des mesures de protection visant à éviter les incidents environnementaux et des mesures visant à rétablir une exploitation normale doivent être définies en fonction de l'évaluation des risques (plan d'urgence). Les équipements nécessaires doivent être prévus sur le chantier et le personnel de chantier être informé en conséquence.



### SOL

- Il faut envisager si possible la réutilisation sur le chantier ou sur un chantier voisin pour éviter des transports inutiles.
- En cas de pollution chimique ou biologique du sol, un spécialiste de l'environnement doit être consulté. Des mesures d'urgence visant à éviter des incidents environnementaux et des mesures visant à rétablir une exploitation normale doivent être définies.
- Les différents horizons de sols doivent être décapés et remis en place si possible séparément, en préservant les sols et sans compactage. Exemple: la couche de terre végétale doit être dégagée et entreposée soigneusement afin de conserver ses qualités physiques et biologiques.



### ÉNERGIE

- Lors de l'achat de machines de chantier et de poids lourds (neufs ou d'occasion), une consommation réduite d'énergie est prise en considération lors de la décision d'achat.
- Lorsque cela est possible et pertinent, des mesures sont prises pour réduire la consommation d'énergie.

